



2022-2023

# Code de vie

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. Projet éducatif 2019-2024</b> .....	<b>1</b>
<b>2. Profil de l'élève</b> .....	<b>2</b>
<b>3. Pour nous joindre</b> .....	<b>3</b>
<b>4. Code de vie</b> .....	<b>4</b>
4.1. Philosophie d'intervention .....	7
4.2. Carte de consignation.....	7
4.3. Exemples d'outils d'intervention.....	8
4.4. Interventions concertées de l'équipe-école .....	8
4.5. Absence, départ et retard.....	9
a. Absence.....	9
b. Départ.....	9
c. Retard.....	9
4.6. Devoir non fait, incomplet ou négligé .....	9
4.7. Travail non remis.....	10
4.8. Tricherie et plagiat.....	10
a. Tricherie.....	10
b. Plagiat.....	10
4.9. Expulsion de classe.....	10
4.10. Reprise d'évaluation.....	11
a. Reprise d'évaluation en cours d'année scolaire.....	11
b. Reprise d'évaluation en fin d'année scolaire.....	11
<b>5. Code vestimentaire</b> .....	<b>12</b>
5.1. Application du Code de vie en lien avec le code vestimentaire .....	13
a. Pour le 1 <sup>er</sup> oubli de souliers ou de vêtements .....	13
b. Pour tous les autres oublis par la suite .....	13
<b>6. Protocole d'action pour contrer l'intimidation (PACI)</b> .....	<b>14</b>
6.1. Première situation d'intimidation rapportée .....	14
6.2. Deuxième situation d'intimidation rapportée .....	14
6.3. Troisième situation d'intimidation rapportée.....	14
6.4. Quatrième situation d'intimidation rapportée .....	14
<b>7. Procédure d'aide concertée en toxicomanie (PACT)</b> .....	<b>15</b>
7.1. Doute de consommation, doute de possession de drogues ou d'alcool, doute de possession d'objet(s) de consommation .....	15
<b>8. Conseils pour réussir</b> .....	<b>17</b>
<b>9. Sanction des études</b> .....	<b>18</b>
<b>10. Activités, sorties et voyages de niveau</b> .....	<b>19</b>
10.1 Informations.....	19
10.2 Politique de transport des élèves lors des sorties, des activités et des voyages .....	20
10.3 Retard des parents lors des activités, des sorties et des voyages.....	20
<b>11. Cafétéria</b> .....	<b>21</b>
<b>12. Services d'aide et de références</b> .....	<b>22</b>



# NOTRE MISSION

À travers une approche humaine remarquable inspirée des valeurs d'engagement, de rigueur et de respect et fort de son héritage, l'Institut Secondaire Keranna a pour mission d'offrir une éducation, un enseignement et un encadrement de qualité supérieure.

Dans un esprit d'ouverture à l'innovation, une équipe passionnée et engagée accompagne l'élève afin de lui permettre d'être actif, de se dépasser et d'être au cœur de sa réussite.

Dans un environnement stimulant où chacun a sa place, l'importance accordée au développement global des filles et garçons leur permettra de se découvrir et s'accomplir.

## 1. Projet éducatif 2019-2024

**Vivre à Keranna, c'est devenir passionné dans ses engagements,  
autonome dans la rigueur et authentique dans le respect.**

Le Projet éducatif de l'école est le fruit d'une concertation de tous les membres du personnel engagés dans la réussite éducative de nos élèves. Il vise à inspirer nos actions pour réaliser la triple mission d'instruire, socialiser et qualifier ces élèves qui nous sont confiés. Ce projet éducatif repose sur trois valeurs charnières que l'école souhaite promouvoir : le respect, la rigueur et l'engagement.

### LE PROJET ÉDUCATIF (tableau-synthèse)

<b>1<sup>re</sup> orientation</b> (pour le bien-être de l'élève) <u>Offrir</u> les meilleures conditions pour stimuler l'épanouissement de chacun des élèves.	<b>Objectifs retenus :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Guider l'élève vers l'atteinte d'une santé physique équilibrée.</li><li>▪ Guider l'élève vers l'atteinte d'une santé psychologique équilibrée.</li></ul>
<b>2<sup>e</sup> orientation</b> (pour la réussite scolaire de l'élève) <u>Fournir</u> les meilleures conditions pour favoriser la réussite du plus grand nombre.	<b>Objectifs retenus :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Favoriser le développement du plein potentiel de chacun.</li><li>▪ Impliquer la famille dans le cheminement de l'élève.</li><li>▪ Responsabiliser l'élève face à ses apprentissages.</li></ul>
<b>3<sup>e</sup> orientation</b> (pour offrir un environnement exceptionnel à l'élève) <u>Accueillir</u> l'élève dans un milieu de vie ouvert, sécuritaire et générateur de passions.	<b>Objectifs retenus :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Favoriser des rapports humains basés sur le respect et l'ouverture.</li><li>▪ Stimuler le sentiment d'appartenance des élèves.</li><li>▪ Impliquer la famille et la communauté dans la vie de l'école.</li><li>▪ Impliquer l'élève dans sa communauté.</li></ul>

## 2. Profil de l'élève

*L'Institut Secondaire Keranna, par ses actions, sa Mission et son Projet éducatif, contribue à développer un jeune adulte...*

 **Créatif**

L'élève créatif imagine, construit, met en œuvre des concepts et des idées.

 **RESPECTUEUX**

L'élève respectueux est un élève ouvert qui entretient des relations harmonieuses et bienveillantes dans lesquelles chacun peut s'exprimer et s'épanouir comme individu.

 **RIGOUREUX !!**

L'élève rigoureux est l'acteur de sa réussite. Il s'applique dans ses travaux et dans les tâches qui lui sont confiées et il utilise ses savoirs et ses compétences afin de mener à bien ses différents projets.

**Profil DE SORTIE DE L'ÉLÈVE**

 **PROACTIF**

L'élève proactif anticipe les défis et convertit ainsi la difficulté en opportunité.

 **ÉQUILIBRÉ**

L'élève équilibré prend soin de sa santé physique et psychologique.

 **\* Engagé**

L'élève engagé s'implique activement dans son école et dans sa communauté. Il développe ainsi sa conscience sociale, son esprit de collaboration et son sens des responsabilités.



### 3. Pour nous joindre

#### Réception de l'école

Téléphone	819 378-4833, poste 0
Télécopieur	819 378-2417
Adresse	6205, boulevard des Chenaux Trois-Rivières (Québec) G8Y 6Z1
Heures d'ouverture	Lundi au vendredi : de 7 h 30 à 16 h 30 Journées pédagogiques : de 8 h à 16 h
Courriel	keranna@keranna.qc.ca

#### Paiement de frais d'études Boutique Ker-Allure

Pour toute information, veuillez communiquer avec la technicienne des services financiers, soit par :

- Courriel à [nathalie.ouellette@keranna.qc.ca](mailto:nathalie.ouellette@keranna.qc.ca)
- Téléphone au 819 378-4833, poste 218

#### Absence d'un élève

### IMPORTANT

Pour signaler le retard, l'absence ou le départ de votre enfant en cours de journée ou si votre enfant doit s'absenter pour une longue période que ce soit pour maladie, voyage personnel ou autres, **veuillez communiquer dès que possible avec l'agente à l'encadrement, soit par :**




- Courriel à [martine.rousseau@keranna.qc.ca](mailto:martine.rousseau@keranna.qc.ca)
- Téléphone au 819 378-4833, poste 133
- L'utilisation d'un billet d'absence



## 4. Code de vie

L'Institut Secondaire Keranna contribue à développer un jeune adulte respectueux, rigoureux, engagé, proactif, créatif et équilibré. Inspiré par la Mission de l'école, le Code de vie de Keranna repose sur ses trois valeurs, soit le *respect*, la *rigueur* et l'*engagement*.<sup>1</sup> Son objectif est d'offrir un enseignement de qualité, d'apprendre aux élèves à vivre ensemble et de les préparer à la vie en société.

Dans un esprit de bienveillance, tous les membres du personnel sont responsables de l'enseignement du Code de vie et de son application. Quant à lui, l'élève a la responsabilité de le respecter en tout temps et en tout lieu, et ce, dès son arrivée à l'école et lorsqu'il participe à une sortie, un voyage ou une activité pédagogique, sportive, culturelle ou parascolaire.

	<p style="text-align: center;"><b>Respect</b></p> <hr/> <p style="text-align: center;">Agir de manière sécuritaire pour soi et pour les autres. Respecter les personnes et l'environnement.</p>
	<p style="text-align: center;"><b>Rigueur</b></p> <hr/> <p style="text-align: center;">Fournir des efforts constants. Prendre ses responsabilités quant à sa réussite.</p>
	<p style="text-align: center;"><b>Engagement</b></p> <hr/> <p style="text-align: center;">Adopter des comportements favorisant son épanouissement et celui des autres.</p>

<sup>1</sup> Les icônes de nos trois valeurs sont d'une création de *flatart / Freepik*



## **Respect**

**Agir de manière sécuritaire pour soi et pour les autres.  
Respecter les personnes et l'environnement.**

***L'élève respectueux est un élève ouvert qui entretient des relations harmonieuses et bienveillantes dans lesquelles chacun peut s'exprimer et s'épanouir comme individu.***

Comportements attendus :

1

J'adopte de saines habitudes de vie.

2

J'agis en tant que bon citoyen numérique et je respecte le droit à l'image.

3

Je circule calmement aux endroits autorisés.

4

Je collabore à créer un climat de classe propice à l'apprentissage et au travail.

5

Je m'exprime (attitudes, paroles et gestes) au bon moment avec calme et politesse.

6

Je maintiens mon environnement propre et sécuritaire.

7

Je porte l'uniforme scolaire comme prévu par le Code vestimentaire.

8

Je réponds positivement aux demandes des adultes de l'école.

9

Je respecte le bien des autres, les équipements, le matériel et les lieux.

10

Je traite les autres comme mon égal en acceptant leur diversité.

**J'assume mes décisions et les conséquences qui en découlent.**



## **Rigueur**

**Fournir des efforts constants.**

**Prendre ses responsabilités quant à sa réussite.**

*L'élève rigoureux est l'acteur principal de sa réussite, il s'applique dans ses travaux et dans les tâches qui lui sont confiées et il utilise ses savoirs et ses compétences afin de mettre à bien ses différents projets.*

Comportements attendus :

1

J'apporte tout le matériel requis.

2

J'arrive à l'heure à l'endroit prévu.

3

Je crée mes propres travaux et je suis honnête lors des évaluations.

4

Je laisse mon cellulaire rangé entre 8 h 40 et 15 h 20, sauf lors d'un achat à la cafétéria ou aux machines distributrices.

5

Entre 8 h 40 et 15 h 20, les ordinateurs ne peuvent être utilisés que pendant les périodes de cours et à la bibliothèque, et ce, uniquement pour du travail scolaire.

6

Je m'acquitte du travail demandé et le remets dans les délais prévus.

7


J'utilise adéquatement le matériel et les équipements autorisés à l'école.

8

Je collabore avec les ressources d'aide mises à ma disposition.

**J'assume mes décisions et les conséquences qui en découlent.**



	<b>Engagement</b>
	<p>Adopter des comportements favorisant son épanouissement et celui des autres.</p>

***L'élève engagé s'implique activement dans son école et dans sa communauté.  
Il développe ainsi sa conscience sociale, son esprit de collaboration  
et son sens des responsabilités.***

Comportements attendus :

1

Je fais des choix qui contribuent à mon estime et à mon développement.

2

Je participe pleinement aux activités scolaires.

3

Je prends des décisions favorisant ma réussite.

**J'assume mes décisions et les conséquences qui en découlent.**

#### **4.1. Philosophie d'intervention**

Philosophie d'intervention bienveillante et positive (déf. : disposition affective d'une volonté qui vise le bien-être d'autrui guidé par nos valeurs R-R-E) basée sur la cohérence et la constance.

L'efficacité d'une telle philosophie repose aussi sur la qualité et la clarté des communications au sein de l'équipe-école et aussi, sur la communication-école-famille en plaçant l'élève au cœur de ses responsabilités. Voilà pourquoi toutes nos interventions concertées sont consignées au portail afin que les parents puissent les voir en tout temps.

#### **4.2. Carte de consignation**

La « Carte de consignation » est utilisée pour personnaliser l'intervention à l'élève et assurer un suivi des interventions. Tous les écarts de conduite de l'élève sont consignés à son dossier de comportements dans *Pluriportail*.

### 4.3. Exemples d'outils d'intervention

- Appel ou rencontre avec les parents
- Confiscation
- Contrat d'engagement et ses objectifs
- Expulsion de classe (l'enseignant fera un appel pour informer le parent de la situation)
- Geste réparateur (ex : lettre d'excuse, remplacer ce qui a été brisé, laver ce qui a été sali, etc.)
- Perte de privilège
- Procédure d'aide concertée en toxicomanie (PACT)
- Protocole d'action pour contrer l'intimidation (PACI)
- Réflexion
- Rencontre avec les intervenants concernés
- Renforcement positif
- Reprise de temps
- Reprise du travail
- Suivi de l'agenda scolaire
- Suspension
- Etc.

### 4.4. Interventions supplémentaires de l'équipe-école

Écarts de conduite	Balises	Interventions supplémentaires
<p style="text-align: center;"><b>A</b></p> <p>Écart nuisant aux apprentissages de l'élève lui-même ou aux apprentissages et au bien-être des autres.</p>	<p><b>7 écarts de conduite</b></p>	<p>Rencontre de sensibilisation entre l'élève et son chargé de groupe.</p> <p>Communication avec les parents.</p>
<p style="text-align: center;"><b>B</b></p> <p>Écart nuisant au climat et qui nécessite une action immédiate.</p>	<p><b>3 écarts de conduite</b></p>	<p>Rencontre entre l'élève et le responsable à l'encadrement.</p> <p>Appel aux parents.</p>
<p style="text-align: center;"><b>C</b></p> <p>Écart s'opposant au Code pénal en vigueur dans la société.</p>	<p><b>Entre 1 et 3 écarts de conduite</b></p>	<p>Rencontre entre l'élève, l'intervenant concerné (psychoéducateur, responsable à l'encadrement ou intervenant en dépendance) et la direction à la réussite éducative.</p> <p>Rencontre des parents.</p>

## 4.5. Absence, départ et retard

Pour signaler l'absence, le départ ou le retard d'un élève, le parent doit communiquer dès que possible avec l'agente à l'encadrement par courriel à [martine.rousseau@keranna.qc.ca](mailto:martine.rousseau@keranna.qc.ca) ou au 819 378-4833, poste 133.

### a. Absence

Les parents de l'élève qui doit s'absenter de l'école pour une période plus ou moins longue (maladie, voyage, etc.) ont la responsabilité de communiquer dès que possible avec l'agente à l'encadrement.

L'élève qui s'absente est responsable de s'informer auprès de ses enseignants du travail et des évaluations à faire ou à reprendre au moment de son retour à l'école. Aucune récupération n'est prévue pour l'élève qui s'absente de l'école pour un voyage ou un projet personnel. L'élève a l'entière responsabilité de prendre les informations manquées lors de son absence.

### b. Départ

Les parents de l'élève qui doit partir de l'école en cours de journée ont la responsabilité de communiquer dès que possible avec l'agente à l'encadrement.

### c. Retard

Les parents de l'élève en retard ont la responsabilité de communiquer avant l'arrivée de leur enfant avec l'agente à l'encadrement pour motiver le retard de l'élève et pour que ce dernier puisse intégrer son cours en arrivant à l'école.

L'élève déjà présent à l'école qui n'est pas en classe au son de la cloche ou qui arrive en retard sans que les parents aient communiqué avec l'agente à l'encadrement doit demeurer au local d'accueil jusqu'au prochain cours et reçoit un « Avis de retard non motivé ».

L'élève a droit à un « Avis de retard non motivé » par année scolaire. Pour tous les autres retards non motivés, l'élève est convoqué à une retenue-midi de 12 h 35 à 13 h.

## 4.6. Devoir non fait, incomplet ou négligé

Dans chacune de ses matières, l'élève a droit à un « Avis de devoir non fait, incomplet ou négligé » par année scolaire. Pour tous les autres devoirs non faits, incomplets ou négligés, l'élève est convoqué à une retenue-midi de 12 h 30 à 13 h. Il doit se présenter dans les deux jours suivants la signature de sa carte.

## 4.7. Travail non remis

Lorsqu'un élève ne remet pas un travail au moment annoncé par l'enseignant, ce dernier communique par téléphone ou par *Pluriportail* avec les parents afin de les aviser de la situation. L'élève reçoit une carte pour « Travail non remis » et ne peut réintégrer son cours tant et aussi longtemps que ledit travail ne sera pas terminé. L'élève sera alors assigné au local d'accueil jusqu'à ce qu'il remette son travail. Lors d'un travail d'équipe, tous les membres de l'équipe reçoivent aussi une carte pour « Travail non remis » et ne peuvent réintégrer leur cours tant et aussi longtemps que ledit travail ne sera pas terminé.

## 4.8. Tricherie et plagiat

### a. Tricherie

L'élève pris en faute pour tricherie se voit remettre une carte pour « Tricherie » et l'enseignant détermine si l'élève doit reprendre ladite évaluation (ou une évaluation différente) ou un travail compensatoire. L'enseignant communique par téléphone ou par *Pluriportail* avec les parents afin de les aviser de la situation.

### b. Plagiat

L'élève pris en faute pour plagiat se voit remettre une carte pour « Plagiat » et doit refaire le travail en question. L'enseignant communique par téléphone ou par *Pluriportail* avec les parents afin de les aviser de la situation.

De plus, l'élève ne peut réintégrer son cours tant et aussi longtemps que ledit travail ne sera pas terminé. L'élève sera alors assigné au local d'accueil jusqu'à ce qu'il remette son travail. Lors d'un travail d'équipe, tous les membres de l'équipe reçoivent aussi une carte pour « Plagiat » et ne peuvent réintégrer leur cours tant et aussi longtemps que ledit travail ne sera pas terminé.

## 4.9. Expulsion de classe

L'élève qui se voit expulsé de la classe doit se présenter au local du responsable à l'encadrement. De plus, l'élève devra prendre un rendez-vous avec l'enseignant concerné afin de faire un retour sur les raisons qui ont mené à l'expulsion. L'enseignant communiquera avec le parent pour l'informer de la situation. Enfin, l'élève ne peut réintégrer son cours tant et aussi longtemps que la rencontre avec l'enseignant concerné n'a pas eu lieu.

## 4.10. Reprise d'évaluation

**La reprise d'évaluation est un privilège accordé par l'école. Pour différentes raisons, il est possible que certaines évaluations ne puissent pas être reprises (laboratoire, travaux d'équipe, etc.).**

### a. Reprise d'évaluation en cours d'année scolaire

L'élève qui doit reprendre une ou plusieurs évaluations est responsable de se présenter à sa reprise selon les modalités suivantes :

- **30 minutes d'évaluation ou moins**

L'élève doit se présenter au local 133 de 12 h 30 à 13 h, dès son retour à l'école.

- **Une heure d'évaluation à reprendre**

L'élève doit se présenter au Relais le mardi de 15 h 25 à 16 h 25, dès son retour à l'école.

- **Deux heures d'évaluation à reprendre**

L'élève doit se présenter au Relais le mardi de 15 h 25 à 16 h 25, dès son retour à l'école ainsi que le mardi suivant.

- **Plus de deux heures d'évaluation à reprendre**

L'élève a la responsabilité de voir l'agente à l'encadrement pour planifier son horaire de reprise, et ce, dès son retour à l'école. Dans ce cas, toutes les évaluations doivent être reprises avant le deuxième mardi suivant le retour de l'élève à l'école.

Advenant le cas où l'élève ne se présente pas à sa reprise d'évaluation, une carte pour « Absence non motivée à une reprise d'évaluation » lui sera émise. À ce moment, l'élève ne pourra pas assister à son cours tant et aussi longtemps que la reprise d'évaluation ne sera pas faite (à moins que l'élève présente un billet médical justifiant son absence à sa reprise d'évaluation).

### b. Reprise d'évaluation en fin d'année scolaire

Les parents d'un élève qui doit s'absenter lors des évaluations de fin d'année doivent communiquer avec le secrétariat pédagogique, au 819 378-4833, poste 243.

Si le motif de l'absence est accepté par l'école (mortalité, hospitalisation, maladie ou autre raison majeure), un horaire particulier de reprise sera planifié pour l'élève. Si le motif de l'absence n'est pas accepté par l'école, les évaluations devront être reprises en juillet ou en août et des frais de 75 \$ par évaluation seront exigés. Le bulletin de l'élève demeurera alors provisoire jusqu'à ce que les évaluations aient été reprises et corrigées.

## 5. Code vestimentaire

<b>Uniforme scolaire</b>	
<b>Bas</b>	<p><b>Portés avec la jupe :</b> collant uni marine, bas <math>\frac{3}{4}</math> unis marine ou blancs.</p> <p><b>Portés avec le pantalon :</b> unis marine, gris, noirs ou blancs et portés à la cheville ou au mollet.</p>
<b>Bermuda</b>	Porté à la taille, bords déroulés et cousus.
<b>Cardigan en tricot Chandail marine col en V Gilet molletonné col rond</b>	Portés en complémentarité des différents modèles de polos.
<b>Cuissard</b>	Porté sous la jupe.
<b>Jupe</b>	Portée avec cuissard en dessous. Portée <u>au plus court</u> à la mi-cuisse.
<b>Pantalon</b>	Porté à la taille, bords déroulés et cousus.
<b>Polo</b>	Porté avec un sous-vêtement discret sous le polo blanc.
<b>Sarrau</b>	<p>Propre et en bon état</p> <p><b>Blanc :</b> Pour les sciences</p> <p><b>Marine :</b> Pour les arts plastiques</p>
<b>Souliers</b>	<p>Achetés chez l'un des fournisseurs (Chaussures Yellow ou Chaussures Caron)</p> <p>* <b>Dérogation de souliers :</b> Advenant le cas où les chaussures de la collection ne font pas à l'élève, les fournisseurs s'engagent à trouver des chaussures conformes au code vestimentaire. Le fournisseur vous remettra alors un billet officiel mentionnant l'autorisation de dérogation.</p>
<b>Autres vêtements autorisés</b>	
<b>Cardigan en tricot avec l'ancien logo</b>	Porté en complémentarité avec les différents modèles de polos.
<p><b>Chandail rugby Keranna avec l'ancien logo</b></p> <p><b>Chemise Keranna</b></p>	

## Uniforme sportif

Bas de sport  
Espadrilles à semelles non marquantes  
Shorts  
T-shirt à manches courtes ou longues

### Autres vêtements autorisés

Pantalon de la collection UK  
Chandail à capuchon rouge Keranna

\* À l'intérieur de l'école, les élèves peuvent porter la tenue sportive le matin, avant le début des cours, le midi et après les cours en fin d'après-midi.

## Informations complémentaires

<b>Accessoires pour cheveux :</b>	Discrets, laissant le visage dégagé
<b>Bijoux :</b>	Discrets et en nombre restreint
<b>Cheveux :</b>	Propres, teinte naturelle, laissant les yeux dégagés
<b>Ceinture :</b>	Unie, en cuir blanc ou noir
<b>Couvre-chef :</b>	Interdit à l'intérieur de l'école
<b>Tatouage :</b>	Discret, ne touchant pas au visage, respectant les valeurs de l'école

### 5.1. Application du Code de vie liée au Code vestimentaire (interventions particulières)

#### a. Pour le 1<sup>er</sup> oubli de souliers ou de vêtements

L'élève doit se présenter au local d'accueil afin de se procurer un billet lui permettant de porter ses espadrilles ou son uniforme sportif pour la journée. Si l'élève n'a pas ses espadrilles ou son uniforme sportif, il demeurera au local d'accueil.

#### b. Pour tous les autres oublis par la suite

L'élève doit se présenter au local d'accueil et communiquer avec ses parents pour les informer de la situation. Il retournera en classe seulement quand sa tenue vestimentaire sera conforme.

## 6. Protocole d'action pour contrer l'intimidation (PACI)

Définition de l'intimidation, provenant du Ministère de l'Éducation :

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

### 6.1. Première situation d'intimidation rapportée

- Rencontre entre les élèves concernés ou rencontre individuelle avec le responsable de l'encadrement.
- Référence ou rencontre entre l'élève intimidé et le psychoéducateur.
- Appel aux parents et suivi, si nécessaire.
- Consignation de l'événement et des rencontres sur *Pluriportail*.

### 6.2. Deuxième situation d'intimidation rapportée

- Rencontre avec l'élève intimidateur et appel aux parents par le responsable de l'encadrement.
- Fiche de réflexion.
- Choix d'une forme de réparation envers l'intimidé.
- Communication avec les responsables concernés (membres du personnel).
- Consignation de l'événement et des rencontres sur *Pluriportail*.

### 6.3. Troisième situation d'intimidation rapportée

- Rencontre avec l'élève intimidateur et appel aux parents par la direction à la réussite éducative.
- Suspension externe d'une journée pour l'élève intimidateur.
- Au retour, rencontre entre l'intimidateur, ses parents et la direction à la réussite éducative avec signature d'un contrat d'engagement.
- Choix d'une forme de réparation envers l'intimidé.
- Communication avec les responsables concernés (membres du personnel).
- Consignation de l'événement et des rencontres sur *Pluriportail*.

### 6.4. Quatrième situation d'intimidation rapportée

- Référence du dossier à la direction générale et possibilité d'un renvoi définitif de l'école.
- Suspension externe de trois jours pour l'élève intimidateur.
- Au retour, rencontre entre les parents, l'élève intimidateur et la direction générale pour l'étude du dossier et les actions à privilégier.
- Référence possible à l'organisme de justice alternative « Aux Trois Pivots » pour l'élève et ses parents.

**Note :** Bien que cette procédure s'adresse davantage aux élèves intimidateurs, l'élève intimidé ainsi que ses parents pourront bénéficier de l'aide du service de psychoéducation tout au long des étapes subséquentes, s'il y a lieu.



## 7. Procédure d'aide concertée en toxicomanie (PACT)

À Keranna, la possession, la consommation et la vente de drogues et d'alcool, c'est TOLÉRANCE ZÉRO!

Tout doute, observation ou information concernant la possession, la consommation ou la vente d'alcool ou de drogue est référé en premier lieu au service d'encadrement de Keranna.

### 7.1. Doute de consommation, de possession d'objet(s) de consommation ou de possession de drogues ou d'alcool

- Rencontre de l'élève par le responsable de l'encadrement.
- Transmission d'informations à la direction à la réussite éducative.
- Fouille des effets personnels et du casier.
- Appel aux parents par la direction à la réussite éducative.
- Retour à la maison si l'élève est sous l'effet de la drogue ou de l'alcool (voir point 3).
- Consignation sur *Pluriportail* et communication interne avec les membres du personnel concernés.

### 7.2. Possession d'objet(s) de consommation

- Si l'objet ne contient pas de substance illicite :
  - Saisie de l'objet et destruction dans les plus brefs délais par le responsable de l'encadrement.
  - Appel aux parents par la direction à la réussite éducative.
  - Consignation sur *Pluriportail* et communication interne avec les membres du personnel concernés.
- Si l'objet contient une quantité de substance illicite : voir point 3.

### 7.3. Possession ou consommation de drogues ou d'alcool sur les lieux de l'école ou lors des sorties et des activités (fouille concluante ou doute de consommation confirmé)

- Saisie de la substance illicite ou des objets de consommation par la direction à la réussite éducative.
- Référence aux autorités policières (drogue seulement; si alcool : intervention directe auprès des parents).
- Appel et rencontre avec les parents, suspension externe de trois jours avec travail de réflexion.
- Au retour : signature d'un contrat d'engagement entre l'élève, les parents et la direction à la réussite éducative.
- Obligation de consulter le psychoéducateur de l'école et référence à un organisme d'aide externe, au besoin.
- Si la situation se déroule lors d'une activité à l'extérieur de l'école, l'accompagnateur responsable communique avec la direction à la réussite éducative qui lui indiquera la marche à suivre.
- Consignation sur *Pluriportail* (Protocole PACT).

## **7.4. Vente de drogues ou d'alcool sur les lieux de l'école ou lors des sorties et des activités**

**(fouille concluante ou doute de consommation confirmé)**

- Saisie de la substance illicite.
- Référence aux autorités policières, transfert du dossier à la direction générale pour l'étude du dossier.
- Rencontre avec les parents.
- Suspension externe pour une durée indéterminée avec possibilité d'un renvoi définitif de l'école.
- Référence à une ressource d'aide à l'externe.

Les responsables ont le droit et le devoir de pratiquer une fouille des effets personnels de l'élève (vêtements et autres effets personnels, casier, etc.) lorsqu'ils ont des motifs raisonnables de croire que ce dernier est en possession d'objets de consommation, d'alcool ou de drogues.

De plus, l'élève est informé que des fouilles de son casier et de ses effets personnels seront effectuées discrètement et de façon aléatoire possiblement durant l'année en cours par le service d'encadrement de l'école.

Tout au long de son parcours au secondaire, toute récidive à la suite des situations mentionnées ci-dessus entraîne une gradation des mesures disciplinaires.

Aussi, la direction peut prendre toutes autres mesures qu'elle juge appropriées compte tenu de son évaluation de la situation, telle que l'exclusion pour des sorties éducatives et les activités parascolaires et sportives.

Les élèves concernés par le point 7.3 (possession ou consommation à l'école ou dans les sorties) doivent signer un contrat d'entente à chaque début d'année scolaire, et ce, tout au long de leur secondaire.

## 8. Conseils pour réussir

Les quatre clés de la réussite scolaire	<b>Être en santé</b>	
	<p><b><u>Au plan physique</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'alimenter correctement</li> <li>▪ Dormir suffisamment</li> </ul>	<p><b><u>Au plan psychologique</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contrôler son stress</li> <li>▪ Se sentir en sécurité</li> <li>▪ Avoir confiance en soi</li> <li>▪ Avoir confiance en ceux qui m'entourent</li> </ul>
	<b>Participer en classe</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire le travail exigé</li> <li>▪ Interroger l'enseignant</li> <li>▪ Prendre des notes</li> <li>▪ Être attentif</li> <li>▪ Identifier ses forces et ses faiblesses</li> <li>▪ Utiliser ses mesures d'aide</li> </ul>	
	<b>Maîtriser et utiliser ses apprentissages précédents</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Méthodes de travail</li> <li>▪ Connaissances</li> </ul>	
<b>Travailler à la maison</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Effectuer ses devoirs</li> <li>▪ Réviser les savoirs abordés en classe</li> <li>▪ Se préparer aux évaluations</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>– Choisir un lieu adéquat</li> <li>– Connaître et exercer diverses techniques d'étude</li> <li>– Organiser son temps (ordre, durée, fréquence)</li> </ul>

## 9. Sanction des études

Pour obtenir les unités rattachées à une discipline, l'élève doit obtenir au moins 60 % dans ladite discipline au dernier bulletin de l'année scolaire.

Pour les élèves, le régime de sanction des études secondaires prévoit des normes très précises pour être diplômés et obtenir leur *Diplôme d'études secondaires* :

- En vue de l'obtention du diplôme d'études secondaires, il n'y a pas de cumul d'unités en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> secondaire.
- Pour obtenir son diplôme d'études secondaires, l'élève doit accumuler un minimum de 54 unités en 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire, dont au moins 20 unités reconnues de 5<sup>e</sup> secondaire. Les unités obligatoires sont les suivantes :

Niveau	Matière	Nombre d'unités
4 <sup>e</sup> secondaire	Arts	2
	Histoire du Québec et du Canada	4
	Mathématique	4
	Science et technologie	4
5 <sup>e</sup> secondaire	Anglais	4
	Éthique et culture religieuse <b>OU</b> Éducation physique et à la santé	2
	Français	6

L'élève de 5<sup>e</sup> secondaire ne peut pas conclure qu'il a réussi les cours énumérés précédemment tant qu'il n'a pas reçu son relevé de notes du ministère de l'Éducation (posté à partir de la mi-juillet).

Par ailleurs, les élèves qui désirent poursuivre leurs études au collégial devront s'informer des conditions d'admission de leur programme respectif.

# 10. Activités, sorties et voyages de niveau

## 10.1 Informations

- Pour avoir lieu, toute activité, sortie ou voyage de niveau doit avoir un taux de participation de 75 %. S'il n'est pas atteint, une journée de classe ordinaire aura lieu.
- Chaque sortie ou voyage proposé par Keranna requiert une réponse électronique de votre part, soulignant la participation ou non de votre enfant. Cette dernière fait foi de votre choix. Les élèves ne participant pas à la sortie ou au voyage doivent demeurer à la maison, sous la responsabilité des parents.
- Les paiements par chèque pour les sorties ou les voyages sont toujours libellés au nom de « Institut Secondaire Keranna ».
- Aucune inscription n'est acceptée après la date limite mentionnée dans la lettre d'information ou dans le formulaire d'inscription.
- Aucun remboursement n'est effectué suivant la date limite d'inscription et la formation du groupe à moins que l'école annule elle-même la sortie ou le voyage.
- En cas d'annulation d'une sortie ou d'un voyage, un message sera transmis par *Pluriportail* la veille et le matin même de l'événement de même que pour les retards possibles lors des différentes activités.
- Le départ et l'arrivée des autobus lors d'une sortie ou d'un voyage se font toujours dans le stationnement de Keranna, sauf pour la « Journée sportive ». Vous devez toujours consulter la lettre d'information pour savoir si le départ et l'arrivée ont lieu à l'avant ou à l'arrière de l'école.
- Les sorties et les voyages incluent une assurance accident, médicament et voyage pour tous les élèves.
- Concernant les voyages d'envergure :
  - Le compte de l'élève aux services financiers doit être en règle afin qu'il puisse participer à ces voyages.
  - Lorsqu'un élève inscrit à un voyage se désiste après la date de formation du groupe alors que le voyage a lieu, il ne peut pas être remboursé. Le montant total du voyage devra être payé à Keranna.
  - Lors des inscriptions, un élève en difficulté académique pourrait se voir refuser l'accès à cette activité si le voyage compromettrait sa réussite scolaire, et ce, après entente entre la direction de l'école et la famille.
  - Lors des inscriptions ou en cours d'année, un élève en difficulté de comportements peut se voir attribuer un contrat de voyage comme condition à sa participation au voyage. Si la décision s'avère être un retrait du voyage, celui-ci sera remboursé, moins les pénalités déjà occasionnées.

- Concernant les voyages d'envergure - suite :
  - Tout élève ne possédant pas les papiers officiels requis pour les douanes 30 jours avant le départ ne peut se joindre au groupe pour le voyage. Il sera remboursé sauf en ce qui a trait aux pénalités occasionnées par ce retrait. De plus, le matin du départ, si un élève se présente sans les papiers requis par Keranna pour passer aux douanes, il ne pourra prendre part au voyage et ne sera pas remboursé.

## **10.2 Politique de transport des élèves lors des sorties, des activités**

Comme Keranna assume sa responsabilité de surveillance et de sécurité auprès de ses élèves lors des activités, sorties et voyages à l'extérieur de l'école, la mesure suivante a été mise en place dans le but de faciliter l'encadrement de ceux-ci : lors d'une activité, d'une sortie ou d'un voyage organisé par l'école, les élèves de tous les niveaux embarquent et débarquent de l'autobus à Keranna.

Aucun autre véhicule ne peut être utilisé pour se rendre ou revenir de l'activité. Tous les élèves doivent obligatoirement utiliser le transport organisé par l'école.

Toutefois, nous acceptons qu'une personne autorisée par un parent puisse prendre un enfant à la fin d'une journée d'activités sur les lieux de celle-ci. Pour ce faire, un avis écrit doit être acheminé à l'avance au responsable de l'activité en mentionnant qui viendra chercher l'élève ainsi que les raisons du départ, et ce, dûment signé par le parent.

Si le groupe est prêt pour son retour à Keranna et que la personne qui doit venir chercher l'élève en question ne s'est pas présentée à l'heure convenue auprès du responsable de l'activité, l'enfant sera de retour par autobus avec les autres élèves.

Aucune entente de dernière minute ne sera acceptée.

## **10.3 Retard des parents lors des activités, des sorties et des voyages**

Au retour des activités, des sorties ou des voyages offerts par Keranna en dehors des heures de classe, comme les élèves sont sous notre responsabilité, les membres du personnel accompagnateurs se doivent d'attendre que tous les parents soient venus chercher leur(s) enfant(s) avant de partir.

Les parents sont priés de venir chercher leur(s) enfant(s) à l'heure annoncée dans la lettre d'information. Cette heure fera office d'heure officielle si l'autobus arrive avant l'heure prévue.

Par conséquent, veuillez noter que lorsque vous viendrez chercher votre enfant en retard, des frais pourraient être chargés au parent répondant, soit :

**25 \$** pour un retard de 30 à 60 minutes

**50 \$** pour un retard de plus d'une heure

## 11. Cafétéria

Le service de cafétéria de notre école est confié à l'entreprise *Dana Hospitalité*. Cette dernière a bâti sa réputation en misant sur l'élaboration de repas préparés chaque jour sur place, à partir d'ingrédients frais et locaux. Leur chef cuisinier s'assure de créer des menus axés sur une alimentation maison, variée et nutritive.

Dès 7 h 30, il est possible de se procurer des déjeuners à la cafétéria ainsi que des collations, lors des pauses de l'avant-midi.

Visitez le site Internet de *Dana Hospitalité*, spécialement conçu pour Keranna, afin d'y retrouver le menu, la liste des prix, les modes de paiement acceptés ainsi que plusieurs autres renseignements : [keranna.jaimemanger.ca](http://keranna.jaimemanger.ca).



## 12. Services d'aide et de références

### Gratuits et confidentiels

<b>Tel-jeunes</b> <a href="http://www.teljeunes.com">www.teljeunes.com</a>	1 800 263-2266 514 600-1002 (par texto)
<b>Jeunesse j'écoute</b> <a href="http://www.jeunessejecoute.ca">www.jeunessejecoute.ca</a>	1 800 668-6868
<b>Centre de prévention du suicide Accalmie</b> <a href="http://www.preventiondusucide.com">www.preventiondusucide.com</a>	1 866 APPELLE 1 866 277-3553
<b>Info-social</b> (24 h sur 24 h)	811, poste 2
<b>Action Toxicomanie</b>	1 866 673-8837
<b>Drogues aide et référence</b>	1 800 265-2626
<b>Jeu : aide et référence</b> <a href="http://www.jeu-aidereference.qc.ca">www.jeu-aidereference.qc.ca</a>	1 800 461-0140
<b>CALACS</b> (Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel) <a href="http://www.calacs-tr.org">www.calacs-tr.org</a>	819 373-1232
<b>Clinique de santé sexuelle du CIUSS MCQ</b>	819 370-2100, poste 42401
<b>Protection de la jeunesse</b>	1 800 567-8520, poste 3
<b>ANEB Ados</b> (Anorexie et boulimie Québec) <a href="http://Anebados.com">Anebados.com</a>	1 800 630-0907
<b>Interligne</b> (Diversité sexuelle et de genre) <a href="mailto:aide@interligne.co">aide@interligne.co</a>	1 888 505-1010
<b>Aux Trois Pivots</b> (justice alternative) <a href="http://www.aux3pivots.com">www.aux3pivots.com</a>	819 372-9913
<b>ÉDUCALOI</b> (Tout sur la loi) <a href="http://www.educaloi.qc.ca">www.educaloi.qc.ca</a>	
<b>Allô prof</b> <a href="http://www.alloprof.qc.ca">www.alloprof.qc.ca</a>	